

LEGENDE :


Périmètre d'étude

Zones réglementées

- ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort de chutes de blocs
- ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs
- ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort de chutes de blocs accompagné d'autres phénomènes
- ZONE BLEUE : zone d'aléa moyen d'affaissement pouvant être accompagné d'autres phénomènes soumise à des mesures de prévention
- ZONE BLEUE : zone d'aléa faible à moyen soumise à des mesures de prévention
- ZONE BLANCHE : zone non réglementée

Nature du phénomène

- G : glissement
- E : effondrement
- Eb : éboulement chute de blocs
- Ra : ravinement



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE MOUGINS

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES RELATIF AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

17 JUIL. 2019  
 Le Préfet des Alpes-Maritimes  
 CA  
 Bernard CUNZALIGI

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE 1/5000 PARTIE OUEST

Juin 2019

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 27 juillet 2015 prorogé par arrêté du 27 juin 2018

ENQUETE DU : 1<sup>er</sup> avril 2019 au 3 mai 2019

APPROBATION DU PPR : 17 JUIL. 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
SERVICE DEPLACEMENTS RISQUES SECURITE

